



AVIS DE COMPÉTITION
Compétition Eva-Findlay 2026

PRÉSENTÉ PAR
CPA LaSalle

DU : 13 février 2026
AU : 15 février 2026

No. DE SANCTION: LC-IC-25-126
Sanctionnée par Patinage Québec



PATINAGE
QUÉBEC



Patinage
Canada

DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Inter-Clubs (IC)

L'hôte, CPA LaSalle, annonce la tenue de la compétition : Compétition Eva-Findlay

Dates : 13 février 2026 au 15 février 2026

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes :

- Lac St-Louis

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

Gestionnaire de compétition :

Sylvie Leduc
Téléphone : 514-615-6143
Courriel : competitions1@gmail.com

Président(e) du comité organisateur :

Nadine Lavoie
Téléphone : 514-966-9924
Courriel : nadinevincent@videotron.ca

Représentant(e) technique :

Jean-François Touchette

Spécialiste de données en chef :

Suzanne Le Blanc

Spécialiste de données informatiques :

Lee Ann Dorion

PATINAGE QUÉBEC

N° DE SANCTION : LC-IC-25-126

NOM DE L'HÔTE :

CPA Lasalle

SITE INTERNET :

<https://www.cpalasalle.com>

COURRIEL :

info@cpalasalle.com

TÉLÉPHONE :

514-966-9924

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Centre sportif Dollard-Saint-Laurent
707, 75e Avenue,
Lasalle, (Qc), H8R 3Y7

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 200 (Standard LNH)

3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Lac St-Louis, CPA Lasalle et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

- Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue
- Aucun paiement global de club pour tous les participants
- Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

6. Inscription

Internet : Les inscriptions doivent être faites en ligne à l'adresse suivante : <http://lacstlouisskating.com>

Toutes les inscriptions et paiement doivent être reçus au plus tard le vendredi 19 décembre 2025 à 23:59.

Aucune inscription ou paiement ne seront acceptés après cette date.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après affichage sur le site Internet.

7. Mode(s) de paiement :

- Les droits d'inscription doivent être payés en ligne sur la plateforme SPLEX par carte de crédit (Visa ou MasterCard) ;
- La mention « NBX-LCL » paraîtra sur votre relevé de carte de crédit ;
- Tous frais liés à un refus de paiement vous seront facturés ;
- Des frais de service de 2.75% seront ajoutés à la facture ;

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

5% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Annulation :

Lorsqu'une activité est annulée par l'Association régionale de patinage du Lac St-Louis, les frais d'inscription, sont remboursés au complet. Tout défaut de paiement entraîne l'annulation de la participation aux activités ou le retrait du privilège octroyé.

Remboursement :

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

Pour les remboursements effectués avant la date limite d'inscription, l'Association régionale de Patinage du Lac St-Louis remboursera les frais d'inscription, mais conservera le frais de services et un frais d'administration de 5%.

Ces remboursements seront effectués après la dernière journée de la compétition. Toute demande de remboursement doit être faite par écrit au gestionnaire de la compétition à competitionlsl@gmail.com.

8. Frais d'inscription :

80\$ par événement Norme de performance (STAR 1, STAR 2 et STAR 3) ;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

- a) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

11. Musique

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

Téléchargement de musique STAR 2 et 3

Les patineurs doivent obligatoirement fournir leur musique en format MP3 lors de l'inscription. Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur le site de téléchargement lors de l'inscription sur **SPLEX** <https://app.splextech.com>.

Les appareils électroniques (cellulaire, lecteur MP3) ne seront pas acceptés.

Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement sur le site de téléchargement. La date limite pour les modifications est le **1^{er} février 2026**. Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date.

En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, car le téléchargement primera sur le CD.

Norme pour les CD si changement de musique après la date limite :

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente, suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs. Bien nettoyés et non égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.
- (5) Les athlètes doivent récupérer leur CD après l'épreuve.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. S'ils ont fait des changements à leur musique après le **1er février 2026**, ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

- Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.
- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres, dans le corridor des chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

14. Frais d'admission

Aucun frais d'admission.

15. Chaperons

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

16. Prix

a) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet et transmis aux entraîneurs après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés en premier lieu, en classant les patineurs par âge et par la suite, en les divisant en groupes (Gr. 1 étant les plus jeunes).

Pour les catégories STAR 1 à 3 : S'il y a suffisamment de garçons, ils peuvent être groupés ensemble, peu importe leur âge (p. ex. 2 garçons ou plus). Des épreuves pour les garçons devraient avoir lieu pourvu qu'au moins 2 garçons soient inscrits à une compétition STAR.

20. Vidéo

Non disponible

21. Photos

Non disponibles

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

ANNEXE – PATINAGE STAR

ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent « monter » d'une catégorie sans avoir à respecter les exigences en [matière de tests](#).

Les patineurs **ne peuvent pas s'inscrire** dans une catégorie compétitive **et** une catégorie STAR pour la **même** discipline (exemple : en simple) lors de la **même** compétition.

Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux Championnats de sous-section et/ou Championnats Junior et Senior ou Sans Limites à Novice de section Québec – Patinage Canada de l'année courante (2025-2026) pour la même discipline.

- **Année courante : 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026**

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigence de programme de compétition de patinage STAR

SYSTÈME DE NOTATION

➤ Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

PATINEURS EN SIMPLE

√ Filles

√ Garçons

- **STAR 3**
Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)
- **STAR 2**
Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.
Âge : Aucune limite
Prog. Libre : Durée maximale de 2 min et 10 secondes.
- **STAR 1**
Test : NE DOIVENT PAS avoir passé aucune partie du test STAR 6 de style libre.
Âge : Aucune limite.